
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Dimanche 18 Mars 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE,
SECONDE LÉGISLATURE.

Séance du Samedi 17 Mars.

Quoi ! jusques aux enfans, il faut que tous apprennent que du papier n'est pas absolument de l'or ! Ceux que l'on envoyoit à des Nourrices étrangères voient leur sein se tarir à l'aspect des Assignats. Ces Nourrices refusent un pareil paiement, en disant qu'il ne peut leur procurer une nourriture assez solide pour donner du lait à leurs élèves ; cette difficulté, qu'on n'avoit pas prévue, est renvoyée aux Comités.

M. Lecointre se plaint que le bois de Vincennes se vend au nom du Roi, sans lui appartenir. Le même Député voit avec peine les congés accordés aux Suisses, signés encore *Mgr Comte d'Artois*. Le Ministre de l'Intérieur répond à la première plainte ; le Comité Militaire est chargé d'examiner la seconde.

M. Lacroix annonce un grand projet qui va faire gagner à la Nation quarante ou soixante millions par an. Ce projet consisteroit dans un petit droit d'enregistrement de deux pour cent, à mettre sur tous les effets aux Porteurs, telles que les actions de la nouvelle & ancienne Compagnie des Indes, comme sur les contrats de vente ; ces effets ne pourroient être reçus sous peine d'amende sans avoir été enregistrés : ce n'est pas seulement comme un droit de justice que l'Orateur exige ce paiement, c'est sur-tout comme un moyen très-utile, dit-il, pour affoiblir l'agiotage. La motion de M. Lacroix est renvoyée aux Comités de Commerce & de Finances, chargés d'examiner si cette nouvelle vexation seroit une véritable source de richesses pour la Nation.

Les Officiers Municipaux de Dreux écrivent que, grace à leurs mesures, & à la contenance des Citoyens armés, leur ville a été délivrée des at-troupemens qui la menaçoient. Mention honorable des mesures & de la contenance.

Un autre Membre annonce que, malgré toutes les impulsions étrangères, les Ouvriers de Brest reçoivent tranquillement leurs Assignats en paiement ; qu'un Bataillon du Régiment de Provence poussé par un sentiment patriotique, a même demandé la moitié de sa solde en cette mon-

noie. Mention honorable des Ouvriers & du Bataillon.

M. de la Coste, ancien Commis de la Marine, annonce que le Roi lui en a donné le Ministère.

M. Lobjoye qu'on refusoit d'entendre hier sur son projet d'organisation constitutionnelle du Département des affaires étrangères, fera plus heureux aujourd'hui ; le discours dont il nous fait lecture, tend à prouver qu'il faut essentiellement donner au Comité Diplomatique le droit absolu de se faire ouvrir le dépôt des dépêches de ce Département, lorsque les circonstances paroîtront l'exiger. Toute inégalité de titres dans les agens de notre Diplomatie blessent encore l'Orateur, comme fort inconstitutionnelle. Les mots d'*Ambassadeurs*, de *Plénipotentiaires*, comparés à ceux de Résidens ou de Chargés d'affaires, sont pour l'Honorable un sérieux attentat contre les Droits de l'homme & de l'égalité. Plus de ces titres fastueux ; que l'égalité la plus parfaite règne entre nos Envoyés à Lucques, à Genève & à Londres ou à Vienne ; que ces mots d'*Ambassadeurs*, sur-tout de *Plénipotentiaires* soient effacés de la langue, & qu'on dise par-tout simplement *Nonces* ou *Légats* de la Nation, comme *Nonces* ou *Légats* du Pape ; que l'on s'attache encore à réduire le nombre & la dépense de ces Légats de la Nation. Tel est l'objet du discours de M. Lobjoye & de son projet de Décret. L'un & l'autre imprimé sera renvoyé aux Comités Diplomatique & de Législation, qui nous diront un jour combien nous gagnerons à avoir des Légats au lieu d'Ambassadeurs.

M. Dumolard demande qu'on s'occupe enfin définitivement du projet de Décret sur les moyens de constater l'état civil des Citoyens. M. François de Neufchâteau demande à démontrer la nécessité d'ajourner cet objet. On s'étonne de cette résistance ; un long brouhaha annonçoit combien peu on étoit disposé à cette opposition, quand M. Dubay : « Je demande qu'on entende M. François ; il sera curieux de savoir ce qu'un Philosophe peut dire de spécieux pour retenir la Nation dans les entraves de la barbarie ». M. François, pour satisfaire cette curiosité, remonte à l'époque du Corps constituant : « Alors, nous dit-il, il existoit un parti qui avoit pour objet d'étendre fortement le ressort de la

philosophie & de la Liberté, afin de le casser; le Décret proposé serviroit les intentions de ceux qui ont encore les mêmes vues, il seroit dans les campagnes d'une exécution difficile; les ennemis du nouveau régime y trouveroient un prétexte pour calomnier l'Assemblée Nationale, pour faire croire au Peuple que les Prêtres affermentés ont adopté une nouvelle Religion, en détruisant le Sacrement de Mariage, comme la croyance au Pape. Dans toute autre circonstance, je serois le premier à provoquer ce Décret; dans le moment présent, je conclus pour l'ajournement». Si nous devinons bien l'intention de l'Orateur, il n'a pas dit son plus fort argument; les Prêtres non-affermentés en sont réduits au point d'attendre avec impatience ce nouveau Décret, & l'Honorable n'est pas accusé de trop de complaisance pour les Prêtres qui croient encore au Pape & aux sept Sacremens; mais d'un autre côté, ce Décret favoriseroit la tolérance. Des milliers de parens ne seroient pas réduits à présenter, malgré eux, leurs enfans ou leurs morts à une Eglise qu'ils défavoient intérieurement; un peu plus de complaisance de la part des Législateurs pour le Peuple toujours éloigné de ces Prêtres jureurs, favoriseroit les consciences, écarteroit bien des occasions de troubles & de persécution. Ces motifs, dans le cœur d'un Philosophe, devroient bien équivaloir à sa répugnance pour ce qui fait plaisir aux Prêtres non-jureurs; plaisir si bien compensé d'ailleurs par celui d'avoir complété le grand œuvre philosophique.

M. François terminoit son discours, quand des lettres, des Administrateurs des Bouches du Rhône, font venues annoncer qu'un grand nombre de Citoyens se dispoient à marcher contre la ville d'Arles; qu'il étoit impossible d'arrêter leur impétuosité; que l'Assemblée étoit priée de prendre les mesures les plus promptes. Elle entendra ce soir les deux Commissaires porteurs de la dépêche.

M. Dumouriez, encore Ministre des Affaires Etrangères, & M. de la Coste, encore Ministre de la Marine, viennent faire leurs complimens. Le premier est déjà enrhumé. Un Secrétaire lit son petit discours; exprime son dévouement à la Constitution, & promet que désormais l'Assemblée Nationale & le Roi ne feront qu'un. Mémehommage de la part de M. de la Coste, & mêmes applaudissemens.

On revient au projet sur l'état civil. M. Murerai venge la Nation de l'opinion que M. François en a conçue: « Le Peuple, nous dit-il, n'est point dans cet état d'immatarité, dont l'accuse le Préopinant; d'ailleurs un seul pas rétrograde de la part de l'Assemblée, nous expose aux suites les plus funestes. L'intérêt public exige impérieusement la Loi proposée; je demande la préalable sur l'ajournement». Et M. François a la douleur d'entendre décréter la préalable sur son opinion. On procède même à la deuxième lecture du projet de Décret. Elle sera reprise dans huit jours.

M É L A N G E S.

On lit, dans la Séance des Jacobins, du 14

Mars, des détails piquans relatifs aux circonstances. On y voit d'abord que les Sections de Paris furent instruites, dès le Mardi au soir, de la mort de l'Empereur. On y raconte ensuite le mauvais traitement fait à trois Officiers de la Division de la Garde Nationale, qui étoient de service au Château, & qu'on avoit remarqués avec des crêpes noirs à leurs bras. Après s'être promenés dans le Jardin des Tuileries, ils entrèrent au Café de la Terrasse des Feuillans, d'où des raisonnemens un peu forts, appuyés de gestes énergiques, les forcèrent bientôt de sortir.

M. Grangeneuve a parti de là pour dire: « Non-seulement, Messieurs, les François ne doivent pas porter le deuil d'un Empereur ennemi de la France, mais c'est qu'en général les François, les Citoyens ne doivent point porter le deuil du Roi qu'ils se sont donnés.....

» Supposer que le Roi doit être un être cher à tous les Citoyens du Royaume, cela est une des plus grandes erreurs, une des plus funestes erreurs, une de celles qui ont apporté le plus sûrement l'esclavage..... Le Roi ne doit point être aimé. Gardons-nous bien de cette funeste idée. Heureusement il se trouve dans l'Assemblée Nationale un assez grand nombre de philosophes pour sentir que cet amour des Rois, que ce plaisir qu'on a à aimer le Roi, étoit la perte de la Liberté. On sent que rien n'est plus funeste que de maintenir le Peuple François dans ce funeste amour pour les Rois, dont il s'est fait une vertu jusqu'à ce jour».

« M..... On vous a dit que les Officiers de la Garde Nationale de service hier au Château, portoient un crêpe au bras, plusieurs de ceux qui la montoient aujourd'hui ont eu la même lâcheté. Des Grenadiers indignés, & voulant réparer cette sottise ont mis au bras le ruban tricolor. Les Officiers Suisses, qui sont de Garde, ont bien soin de mettre dans leur poche, en sortant du Château, les crêpes énormes qu'ils portent au bras dans l'intérieur».

Telles sont la morale & les dénonciations qui ont fait les délices de cette Séance des Jacobins. Il est vrai cependant qu'ils permettent de respecter le Roi. C'est d'après ces principes que les Démocrates, soufflés par les Monarchiens, ont proné avec délice une brochure intitulée: *Œuvres posthumes de M. de Rhulieres*. Paris, chez Lavoillette; Libraire, rue du Battoir, N° 8. 1792. Brochure in-8° de 243 pages. L'objet de ces Sectaires étoient de prôner du nom & de l'espèce de réputation de M. de Rhulieres pour jeter de l'odieus sur le caractère & le règne de l'immortelle Catherine, qui veut les faire tous rentrer dans le néant. Cette Souveraine est la première qui se soit déclarée ouvertement en faveur des Emigrans; dès lors ils la regardent comme leur plus cruelle ennemie, & recherchent avec avidité tout ce qui peut la dégrader. Soyons vrais sans adulation, & confondons ces vils détracteurs des Rois. Nous ne connoissons absolument personne ni directement, ni indirectement qui ait aucun rapport avec l'Impératrice des Russes. Aucun motif de flatterie ne dirigera notre plume. Pour relever les erreurs & les menfonges

répandus dans cette Brochure, nous emprunterons les propres expressions d'un de nos amis; on le verra dans sa loyauté & dans son estimable franchise rendre hommage à cette Héroïne de qui il n'a jamais éprouvé aucun bienfait pendant plusieurs années de séjour qu'il a fait à Pétersbourg, où même elle l'a vu de mauvais œil, & lui a souvent donné des preuves du mécontentement que lui causoit sa présence. Les anecdotes que nous recueillons aujourd'hui de sa bouche, seront toujours faites pour être opposées aux tableaux que pourront tracer l'envie & la malignité qui ne manquent jamais de s'attacher aux grands Princes. Il a eu d'ailleurs l'avantage d'être témoin de la plupart des faits qui se trouvent dans cette Collection.

Nous observerons avant tout que si *l'Histoire manuscrite de la Révolution en Russie*, par M. de Rhulière, tient d'aussi près qu'on le dit, dans *l'Avertissement* de ce Recueil, à ce qu'on y présente sous le nom de cet Académicien, elle n'auroit pas dû allumer si fort l'impératrice des Russies. Les injures grossières & atroces qu'il contient ne méritent que le mépris. Mais disons quelques points avec cet Auteur.

M. de Rhulière suppose (page 9), que l'étrouilhaison qui se formoit entre Catherine seconde & Stanislas Auguste, tourneroit infailliblement à la perte de l'Empire Turc. Mais nous venons de voir que, cette Princesse vient d'envahir les plus belles Provinces du Croissant, sans l'assistance des Polonois & au moment où ils le coalisoient avec l'ennemi & le rival de la Russie. Bien plus, la nature du Gouvernement, le peu d'énergie des Polonois, l'anarchie de ce Royaume-république, auroient toujours empêché la Pologne de faire cause commune avec les Turcs; & quand bien même elle auroit eu un autre Roi, jamais elle n'auroit pris un parti aussi hardi.

Une usurpation violente a placé sur le Trône la grande Duchesse, sous le nom de Catherine seconde (page 20). Mais M. de Rhulière a été assez longtemps en Russie pour savoir que c'est plutôt le vœu de la Nation, qui gémissoit de voir le sort de tout un Peuple entre les mains d'un extravagant & d'un fou comme son mari; & tout le monde a eu connoissance des regrets que l'Impératrice Elizabeth, en mourant, avoit témoignés de n'avoir pu exécuter le projet qu'elle avoit d'exclure Pierre III du Trône, & de le renvoyer dans le Holstein, en laissant la Régence à la grande Duchesse, aujourd'hui Impératrice. La suite a prouvé que les craintes d'Elizabeth n'étoient que trop bien fondées. Pierre III se conduisit avec assez de retenue pendant les deux ou trois premiers mois de son avènement au Trône, parce qu'il suivit les Sages conseils de M. Glabow, Procureur-Général du Sénat. Mais cela ne fut pas long. Il secoua bientôt le joug, s'abandonna à son caractère, & fit extravagances sur extravagances. « Le détail, nous dit notre ami, de ce qui se passa alors, prouveroit la vérité de tout ce que je peux avancer à cet égard; & j'en appelle au témoignage de tous ceux qui étoient comme moi, en Russie dans ce temps ».

Poniatowski n'employa auprès de Catherine II, que les vœux qui lui avoient déjà réussi à Paris, auprès de quelques Dames tirées (pages 21). « J'ignore, c'est notre ami qui parle, ce qu'entend ici M. de Rhulière; mais je crois que les vœux qui réussirent à Poniatowski auprès de la Grande Duchesse, furent une figure agréable, de l'esprit, de la gaieté, une plaisanterie fine & adroite, de l'enthousiasme pour les plus célèbres Ecrivains de ce siècle, enfin un goût vif pour la Littérature & pour tous les bons Ouvrages. Si une même tournure d'esprit, les mêmes goûts, se rencontrant & se trouvant à portée d'apprécier les qualités rares dont la nature a doué ces deux augustes personages, ont pu faire naître entre eux quelques sentimens plus vifs que l'estime & l'amitié, ce n'est pas le cas de leur en faire un crime.

Le Marquis de l'Hôpital, Ambassadeur de France à Pétersbourg, vivoit avec froid leur avec Poniatowski. (page 25). Dans le commencement du retour de cet Ambassadeur Polonois à Pétersbourg, le Marquis de l'Hôpital lui fit assez d'accueil; mais les liaisons ouvertes de celui-là avec la jeune Cour, qui soutenoit sous main le parti de la Prusse, mirent du froid entre ces deux Ambassadeurs, & ils ne se virent plus qu'en Public. « J'entendis, ce sont les expressions de notre guide, M. de l'Hôpital, dire: *Bisogna far retonare questo bambino ai suoi parenti.*

Catherine II pourra-t-elle jamais parvenir à effacer le souvenir de meurtre de..... & de celui du Prince Ywan qui avoit régné? (p. 67). Personne ne voudroit justifier un assassinat; mais il faut être équitable, en jugeant les événemens. Le malheureux Ywan étoit depuis tout le règne d'Elizabeth renfermé & confié à la garde d'un Officier qui en répondoit sur sa tête, & qui avoit ordre de le faire périr plutôt que de le laisser évader. Cet ordre avoit toujours subsisté & subsistoit encore, quand un fou s'avisa de vouloir délivrer ce Prince, & employa la violence pour exécuter son projet; il fit même avancer une pièce de campagne en face de la porte de la chambre où Ywan dormoit tranquillement. Si l'Impératrice eut pu dans ce moment savoir que cet infensé n'avoit point de complices, elle auroit sans doute révoqué cet ordre cruel, mais nécessaire pour un prisonnier aussi important. M. de Rhulière vouloit-il qu'elle fit ce que projettoit, dit-on, Pierre III, qui vouloit rappeler au Trône ce même Ywan, déshériter son propre fils, faire raser sa femme, aujourd'hui Impératrice, & la faire renfermer dans un couvent.

Au reste, tout Lecteur réfléchi aura aisément remarqué que le ton de libertinage & de crapule que l'on prête dans cette brochure à l'Impératrice, ne s'accordera jamais avec l'esprit éclairé, l'élevation d'âme, le noble desir qu'elle a de remplir l'univers de sa renommée, & avec les autres grandes qualités que tout le monde accorde à cette Souveraine.

Mais peut-il paroître étonnant de voir ces plumes des Philophistes répandre le fiel contre les Rois, quand rien de ce qui peut servir à leurs vœux pervers n'est un crime à leurs yeux. En Europe,

des réformateurs du genre humain crient contre le despotisme & l'esclavage : & en Amérique, ils sont égorgés par milliers, sous la conduite des Mulâtres & de quelques *Sans-culottes* de France, envoyés exprès, les Nègres qui défendent les Propriétaires. Ils empêchent ici qu'on n'envoie des troupes à la Colonie de St-Domingue, sous prétexte de ne pas prêter du secours à des Aristocrates qui se trouvent trop heureux de voir leurs derniers soupers recueillis par les mains secourables de leurs Nègres. La France entière ne s'émeut pas contre une tyrannie qui permet qu'on ne l'entretienne depuis trois mois que de faits semblables à ce qui se lit dans cet extrait de lettre de St-Domingue du 24 Décembre 1791!

« Je ne vous entretiendrai pas de tous les maux que cette Colonie éprouve; les brigands ont commis des horreurs; mais les Mulâtres déclarés au grand jour, viennent d'en commettre de plus grandes dans la partie de Jérémie. Ils ont taillés en pièces femmes & enfans; & après avoir éventé les femmes, ils ont jeté le fruit qu'elles portoient depuis 6 ou 7 mois, aux cochons ».

Pendant que toutes les parties de l'Empire François sont ainsi en proie aux horreurs de la guerre civile, & que les apathiques & les indifférens s'amulent de la lecture de viles intrigues des petits ambitieux, on peut encore concevoir quelques espérances, en voyant le bon esprit qui regne parmi les François Emigrés. On s'en donne une belle idée, en parcourant la lettre suivante.

A M. Fontenai.

De Neuwied, 4 Mars 1792.

Il n'est pas difficile, Monsieur, de prononcer sur le motif qui a porté les Folliculaires François à nous dénoncer comme insurgens. Les mêmes principes ont toujours caractérisé leurs Ouvrages qui sont aussi méprisables que leurs Auteurs. Je n'entrerais point dans la discussion des causes qui les ont fait agir, en défigurant les faits; je me contenterai seulement de vous assurer qu'on ne peut, & qu'on ne doit même attribuer la défection momentanée de quelques-uns de nos Chefs, qu'à la gloire de commander en premier 600 Gentils-hommes qui ne savent que vaincre ou mourir. Est-il un seul homme brûlant de montrer son courage dans une si belle & si juste cause, qui ne soit jaloux de profiter de l'avantage de son poste?

Quant aux Maîtres, l'honneur les a rassemblés, l'amitié les unit; & il est aussi difficile de les diviser que de les battre. Toujours soumis aux ordres des illustres Princes, autour desquels ils se font rangés, ils ont juré de venger l'honneur du Trône François & de prouver qu'ils sont les dignes descendans des Vainqueurs de la Ligue. Je vous

proteste qu'ils tiendront parole : à la mort & à la vie.

Je vous prie, Monsieur, d'insérer celle-ci dans votre plus prochain Numéro, afin qu'elle prouve que le méphitisme du mal françois ne peut rien sur des Chevaliers généreux.

Je suis, &c. B..... de la F....., attaché à la première compagnie noble d'ordonnance.

DU 17 MARS 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Six derniers mois de 1791. Lettre G.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 j. de date.

Amsterdam, 27 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{8}$.	Cadix, 29 liv 28 liv. 16f
Hambourg, 560 à 55.	Gènes, 185 à 182.
Londres, 15 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.	Livoarne, 195.
Madrid, 29 liv. à 28 liv. 15f	Lyon, P. Rois, aupair

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2185.82 $\frac{1}{2}$.
Portion de 1600 liv.....
Portion de 312 liv 10 f.....
Portion de 100 liv.....	92.93.
Loterie d'Octobre, à 400 liv.....
— Sorties.....
Emprunt d'Octobre de 500 liv.....	452.
Empr. de Déc. 1782, Quitt. de fin.....	$\frac{1}{4}$ p. pair.
— Sorties.....
Emprunt du Domaine, Séries sorties.....
— Séries non-sorties.....
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784.....	7 $\frac{1}{4}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{8}$. $\frac{1}{4}$. 7b.
— Sorties.....
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins.....	14 $\frac{1}{2}$. b.
— Sans Bulletin.....	9 $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{4}$. $\frac{1}{2}$. b.
— Sorti en viager.....	6.6 $\frac{1}{8}$. $\frac{1}{4}$. b.
Bulletins.....	78.
— Sorties.....	92.91.
Reconnoissance de Bulletins.....	82.83.
— Sortis.....	103.4.

Action nouv. des Indes.	1332.30.26.37.26.24.22.
Caisse d'Escompte.....	3935.30.5.10.900.
Demi-Caisse.....	1960.62.57.

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 17 Mars.

Il faut la somme de 160 livres. f. en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.
Les louis d'or, pour des assignats, coûtent 15 l. f.

S P E C T A C L E S du 18 Mars.

THÉÂTRE DE LA NAT. *Le Bourgeois Gentilhomme.*
THÉÂTRE ITAL. *Les deux Petis Savoyards; & Guillaume Tell.*
THÉÂTRE DE LA RUE FEYDEAU. *Cadichon; le Dépit amoureux, & l'Amour filial.*
THÉÂTRE DU MARAIS. *Le Mariage de Figaro.*

On souscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI, rue Taranne, n° 33, Fauxb. S. Germain. Le prix de la Souscription est pour un an, de 30 liv pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour 3 mois, pour Paris; & de 10 liv. pour la Province, rendu port franc.